

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
09/5/40
DOSSIER N°7090**

**PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE - TROISIEME TRANCHE - SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE - TROISIEME TRANCHE - SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales eau potable ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-09/5/40 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2025 (3ème tranche) conformément au tableau ci dessous ;

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'accorder les subventions correspondantes dont le montant total s'élève à **51 989,80 €** détaillé ci-après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
Confluence Eaux	Territoire de Confluence eaux	Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire y compris schéma directeur, PGSSE et stratégie de sobriété	175,000.00 €	175,000.00 €	11.5 %	20,000.00 €
SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse	Royère de Vassivière	Etude du patrimoine, diagnostic et schéma directeur eau potable	39,938.00 €	39,938.00 €	10.0 %	3,993.80 €
SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse	Royère de Vassivière	Interconnexion du Bourg de Royère de Vassivière avec le captage du Picq	279,960.00 €	279,960.00 €	10.0 %	27,996.00 €
TOTAL			494,898.00 €	494,898.00 €		51,989.80 €

Pour Confluence Eaux :

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour les deux subventions du SIAEP de la Haute Vallée :

Ne prend pas part au vote :

Mme Renée NICOUX, Présidente du SIAEP de la Haute Vallée

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées respectivement sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041582 – Opération 0013 – Fonction 732.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 09/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20251002-CP2025175-DE